



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 27 AVR. 2018

Service central de législation
Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°3730

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3730 des honorables députés Messieurs Lex Delles et Gusty Graas tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement,



Carole Dieschbourg

Réponse de la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n°3730 du 27 mars 2018 des honorables députés Messieurs Lex Delles et Gusty Graas

Est-ce que le Luxembourg a fourni ses données pour l'actualisation de cet indicateur ?

Oui, le Luxembourg a fourni ses données, tel que l'indiquent les liens suivants :

<https://www.ebcc.info/pecbm.html>

<https://www.ebcc.info/trends2017.html>

Dans l'affirmative, quelles ont été les conclusions pour notre pays ?

Les conclusions sont similaires aux constats réalisés au niveau européen, respectivement sont pratiquement identiques à l'évolution des pays limitrophes : un large déclin de la majorité des espèces des milieux ouverts et ruraux, et particulièrement des labours, des herbages et des prairies humides. L'évolution des effectifs de ces espèces d'oiseaux reflète la dégradation de leurs habitats et biotopes qui connaissent des régressions similaires.

Hormis les recensements réguliers effectués par « natur&ëmwelt », d'autres études nationales ou, européennes sont-elles prévues pour les années à venir ?

En vue de répondre aux différentes obligations issues de la directive « Oiseaux » (2009/147/CE) dans le cadre d'une convention avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département Environnement, la Centrale ornithologique du Luxembourg a été créée et réalise systématiquement depuis la fin des années 1990 différents inventaires avifaunistiques annuels ou pluriannuels, dont notamment le programme du suivi des espèces d'oiseaux rares, mais également le programme du suivi des oiseaux communs. Parallèlement à ces inventaires, les stations biologiques et certains bureaux d'études agréés réalisent également des inventaires ornithologiques.

La prochaine grande compilation et évaluation de données ornithologiques est prévue pour 2019 dans le cadre du rapportage à la Commission européenne, à réaliser tous les 6 ans, en vertu de l'article 12 de la directive « Oiseaux ».

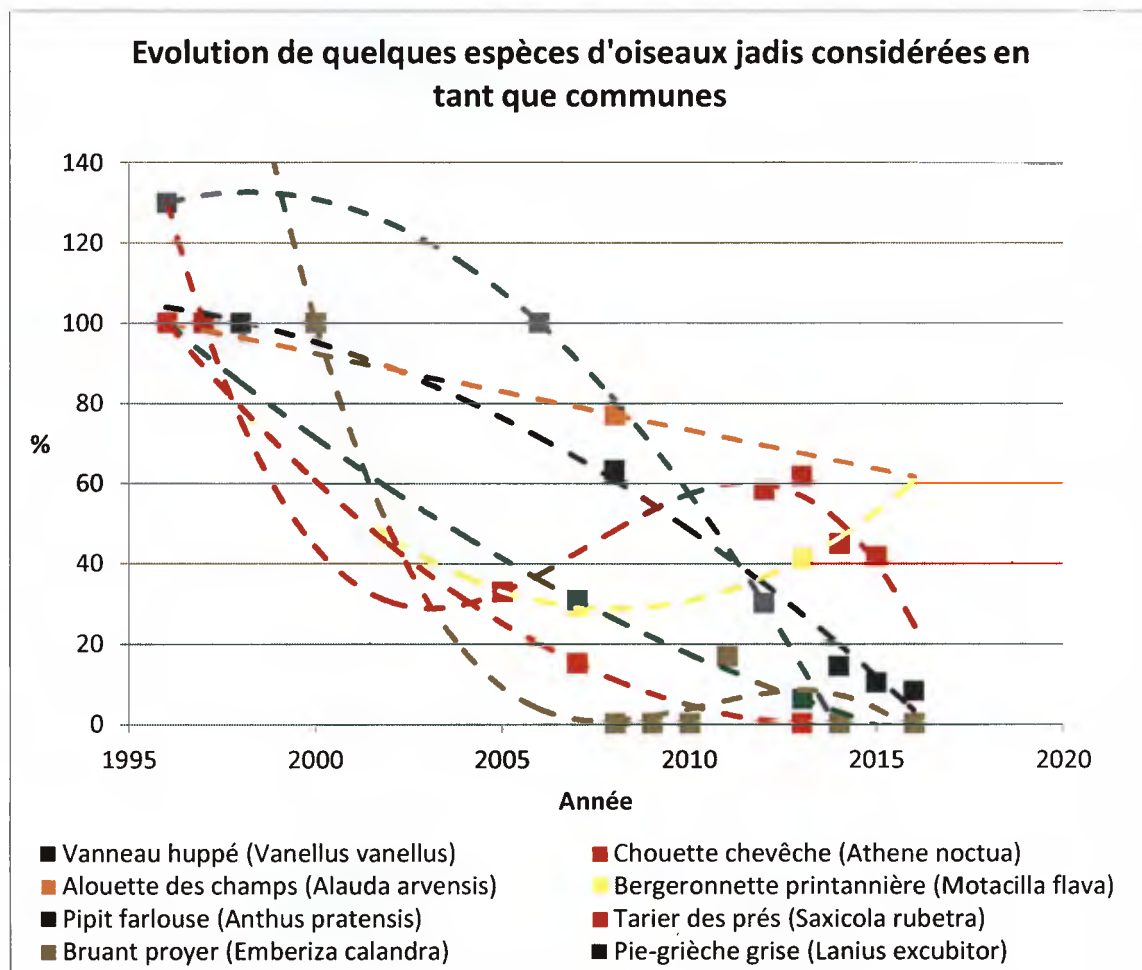
En général, quel est le développement des espèces d'oiseaux au Luxembourg pendant les dernières 10 années ? Quelle est la situation des oiseaux des campagnes, dont les espèces sont le plus menacées par la disparition ?

Les évolutions à court terme des populations des oiseaux annoncent que 28% des espèces sont actuellement en « déclin », 38% ont une évolution « fluctuante » respectivement « incertaine ». Uniquement 13% indiquent une évolution de leur population actuellement « stabilisée » et 21% montrent une « amélioration ». Donc 2/3 des espèces d'oiseaux présentent une évolution actuelle de leur population non-stabilisée, ni améliorée.

La protection de la nature a connu certains succès ces dernières années : quelques espèces rares et emblématiques sont en progression, entre autres grâce à des mesures ciblées, des efforts accrus ou une protection légale, tels que le Grand-Duc d'Europe, la Chouette chevêche et la Cigogne noire, ainsi que la nouvelle apparition de la Cigogne blanche en tant que nicheur. Cependant, tel que mentionné plus haut, souvent les oiseaux communs et particulièrement les oiseaux des campagnes connaissent les régressions les plus fortes et inquiétantes. Sur les 32 espèces typiquement agricoles, 24 sont dans un état de conservation dégradé. Ceci est d'autant



plus alarmant qu'il s'agit en grande partie d'espèces d'oiseaux jadis considérées en tant que très communes.



Est-ce que la situation au Luxembourg peut être considérée comme préoccupante ?

Oui, la situation est même très préoccupante.

Hormis la valeur intrinsèque des différentes espèces, les oiseaux jouent également un rôle primordial dans l'équilibre écologique. A l'instar des chauves-souris, il s'agit de bons indicateurs quant à la qualité de l'environnement naturel, et finalement leur présence indique un environnement sain pour les humains. En plus, bon nombre de ces espèces se nourrissent en partie de ravageurs et nuisibles des cultures et fournissent ainsi gratuitement un service écologique. Ainsi, aux Etats-Unis, en 2011, l'impact économique direct des chauves-souris a été évalué à 23 milliards de dollars par an pour le seul secteur de l'agriculture. Si l'on considère également la valeur monétaire de la santé humaine, par le fait de ne pas devoir recourir à des pesticides, l'impact économique annuel se chiffre à 53 milliards de dollars.

Or, notre société est engagée dans une évolution qui voit un appauvrissement alarmant des espèces animales. Prenons l'exemple de la Pie-grièche grise qui a connu une régression entre les inventaires des territoires au niveau national de 2006 et 2012. Cette espèce présentait dans les années 1990 encore plus de 100 couples au Luxembourg. Malgré l'élaboration d'un plan d'action espèce, les tendances néfastes s'opposant à la restauration de l'état de conservation de cette espèce ont dominé. Le résultat : une diminution du nombre de 96 territoires recensés en 2006 vers 29 en 2012. Actuellement, en 2018, uniquement 6 couples sont recensés. Cette



espèce – un remarquable indicateur de la valeur écologique de nos paysages – risque bel et bien de s'éteindre dans les quelques années à venir.

Quelles mesures sont mises en place au Luxembourg pour lutter contre la disparition des espèces d'oiseaux ? Existe-t-il des mesures spécifiques pour la protection des oiseaux sauvages des champs ?

Différentes mesures ont été mises en place, dont notamment :

- la protection légale dite « stricte » des espèces d'oiseaux, par la loi relative à la protection de la nature et des ressources naturelles et le règlement grand-ducal relatif à la protection stricte des espèces d'animaux
- la désignation d'un réseau de zones protégées et la mise en œuvre de plans de gestion y relatifs : zones Natura 2000 et zones protégées d'intérêt national
- la mise en œuvre de plans d'action « espèces » et « habitats », par exemple le plan d'action « Chouette chevêche » a permis d'éviter la disparition de cette espèce au niveau national et de stabiliser ses effectifs
- une sylviculture proche de la nature dans les forêts publiques ce qui explique en partie la meilleure situation des espèces forestières
- la mise en place d'un régime d'aide pour les exploitants sylvicoles et agricoles, comme des programmes « biodiversité »
- l'agriculture biologique

Malgré toutes ces mesures mises en place, celles-ci semblent trop chétives par rapport aux tendances néfastes générales. Il ne suffit pas d'instaurer des mesures spécifiques ciblées et localisées pour la protection des oiseaux sauvages des champs. Pour renverser la tendance de ces espèces, il y a lieu de procéder à un changement substantiel de l'orientation de la politique agricole au Luxembourg et en Europe. L'interdiction des pesticides néonicotinoïdes est une première mesure importante pour combattre la disparition des insectes et des espèces qui en dépendent, mais elle ne peut constituer qu'un premier pas vers une agriculture respectueuse de la faune et de la santé humaine.

En conclusion :

Malgré les efforts avérés et les mesures réalisées, souvent très localisées et restreintes, les menaces et pressions pesant sur la biodiversité et les écosystèmes s'étendent de façon généralisée sur l'entièreté du territoire.

Le territoire national a subi et risque de subir davantage de transformations importantes au dépend de la préservation des espèces, des habitats et des écosystèmes, et finalement au dépend de la qualité de vie des humains :

- la banalisation des paysages s'opère au dépend d'espèces spécialisées entraînant un appauvrissement des communautés animales et végétales ;
- les habitats naturels sont directement affectés par leur destruction et leur altération ;
- au niveau de la dynamique des populations, les espèces sont très significativement affectées par les effets de la fragmentation et de l'uniformisation des paysages ainsi que par une diminution nette de leurs habitats naturels de prédilection ;
- les effets sur les écosystèmes, affectent également les humains qui sont directement dépendants de la nature, des ressources naturelles et des services fournis tels que l'eau potable, l'air pur, la régulation du climat et des inondations, ainsi que la récréation.

